



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

1150

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture / Collectivités & ménages

Sous-thème(s) : Pesticides agricoles / Pesticides non agricoles et déchets toxiques

Utilisation de matériel visant à réduire les pollutions ponctuelles dues aux pesticides

1. Libellé de la mesure

Promouvoir l'utilisation de matériel visant à réduire les pollutions ponctuelles dues à l'utilisation des produits phytosanitaires (biofiltres, phytobacs, ...).

2. Explicatif du libellé

Le projet pilote du Nil dans le Brabant Wallon a démontré que les pertes ponctuelles pouvaient être responsables jusqu'à 75 % de la contamination des eaux de surface.

Le simple respect des bonnes pratiques phytosanitaires (surtout au remplissage de la cuve et lors du nettoyage et du traitement des fonds de cuve) peut déjà diminuer ce pourcentage.

Le système de biofiltre qui a été mis au point par le Centre d'Etudes et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA) et le Centre wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) permet de traiter simplement et à moindre frais les eaux de rinçage et de nettoyage des fonds de cuves de pulvérisateur.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Protection des cours d'eau contre les pertes ponctuelles de pesticides.